



SERVICE DE L'URBANISME
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE

DÉROGATION MINEURE

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
2 EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
Usage du bâtiment / occupation actuelle	
3 OBJET DE LA DEMANDE	
<input type="checkbox"/> Lors d'une demande de permis ou de certificat	<input type="checkbox"/> Pour une situation existante (transaction immobilière)
<input type="checkbox"/> Pendant la réalisation des travaux en cours : Permis et certificat # :	
<input type="checkbox"/> Autre(s) :	
4 ORIGINE DE LA DEMANDE	
Précisez votre demande et indiquez quelles sont les dispositions réglementaires qu'il vous est impossible de respecter.	
Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas vous conformer aux dispositions réglementaires existantes ?	
5 DESCRIPTION DU PRÉJUDICE	
Quel préjudice vous ferait subir le respect de la réglementation?	
En quoi ce préjudice est-il suffisamment important pour justifier une dérogation mineure au règlement ?	
6 IMPACT DE LA DÉROGATION MINEURE	
La dérogation mineure demandée, si elle est accordée, aura-t-elle des impacts pour les voisins ? Lesquels ?	
7 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant la dérogation mineure.	
Date de la demande	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div> <p style="text-align: center;">SIGNATURE DU DEMANDEUR</p>
	<small>Jour / Mois / Année</small>

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La demande, soumise en une (1) copie papier et une (1) copie numérique (PDF), doit être accompagnée des plans et documents suivants :

- La description du terrain au moyen d'un acte notarié ou d'un plan de cadastre;
- Un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre (Dans le cas d'une construction existante);
- Un plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre (Dans le cas d'une construction projetée ou un lotissement);
- La mesure précise de la construction, du bâtiment ou de l'ouvrage existant préparée par un arpenteur-géomètre (Dans le cas où la demande est soumise à l'égard d'une hauteur) ;
- Des photographies récentes, prises dans les trente (30) jours précédant la demande, des bâtiments, des constructions, des ouvrages ou du terrain visés par les travaux ainsi que les constructions situées sur les terrains adjacents;
- Le détail de toute dérogation projetée et existante incluant les raisons pour lesquelles le projet ne peut être réalisé conformément à la réglementation et l'évaluation de la demande au regard des critères d'évaluation;
- Tous autres renseignements, plans et documents nécessaires à l'évaluation de la demande

CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION

Une demande de dérogation est évaluée à partir des critères suivants :

- La demande respecte les objectifs du *Règlement sur le plan d'urbanisme*;
- L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation;
- La dérogation, ne porte pas atteinte à jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
- La dérogation, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;
- La dérogation, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi;
- La dérogation a un caractère mineur

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

1. Vérification de la demande de dérogation mineure
 2. Avis du comité consultatif d'urbanisme
 3. Avis public
 4. Décision du conseil municipal
 5. Transmission de la résolution à la MRC des Laurentides (si requis)
 6. Délivrance du permis ou du certificat
- La résolution accordant la dérogation est nulle et caduque si les travaux projetés et visés par la résolution ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant la date de la résolution

FRAIS D'ÉTUDE

Demande de dérogation mineure	500,00 \$
-------------------------------	-----------

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre demande. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder la demande de dérogation. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande.

Il faut prévoir un délai minimal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande avant d'obtenir une décision du conseil municipal. Le dépôt d'une demande de dérogation mineure n'entraîne aucune garantie quant à son acceptation.